

*Dépôt de documents*

Les députés sont autorisés à accepter des dons et des rémunérations à condition qu'ils les déclarent. Nous voudrions étudier les usages dans d'autres administrations pour voir si nous devrions interdire qu'on les accepte plutôt que d'exiger qu'on les déclare. Cela devrait être étudié en comité, à mon avis, et j'invite tous les députés à donner leur avis. Le projet de loi n'interdit pas les prêts ou les dons de partis politiques. Ai-je besoin de rappeler aux députés la facture payée pour redécorer le n° 24 de la promenade Sussex? Elle s'élevait à 308 000 \$.

Le projet de loi en question est vague. Nous voudrions le rendre plus précis. Pour conclure, je veux vous remercier, madame la Présidente, pour le temps qui m'a été accordé aujourd'hui. J'invite tous les députés à appuyer l'adoption rapide de ce projet de loi. Envoyons-le en comité pour que nous puissions avoir des audiences complètes et exhaustives sur ce projet de loi très important.

**M. Layton:** Madame la Présidente, j'invoque le Règlement. Tous mes collègues de tous les côtés de la Chambre consentent, je pense, à ce que je présente un rapport de comité.

**La présidente suppléante (Mme Champagne):** Y a-t-il consentement unanime pour que le député dépose un rapport de comité?

**Des voix:** D'accord.

• (1720)

**AFFAIRES COURANTES**

[Traduction]

**LA LOI SUR LA RADIODIFFUSION**

## PRÉSENTATION DU RAPPORT DU COMITÉ LÉGISLATIF

**L'hon. Bob Layton (Lachine):** Madame la Présidente, j'ai l'honneur de présenter dans les deux langues officielles le rapport du comité législatif chargé d'étudier le projet de loi C-136, concernant la radiodiffusion et modifiant certaines lois en conséquence et concernant la radiocommunication.

[Note de l'éditeur: Voir les Procès-verbaux d'aujourd'hui.]

**ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT**

[Traduction]

**LA LOI SUR LES CONFLITS D'INTÉRÊTS CHEZ LES PARLEMENTAIRES**

## MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Mulroney: Que le projet de loi C-114, visant à empêcher toute incompatibilité entre les intérêts privés des parlementaires et les devoirs de leur charge, constituant la Commission des conflits d'intérêts et apportant des modifications corrélatives à certaines lois, soit lu pour la 2<sup>e</sup> fois et renvoyé à un comité législatif.

**M. John R. Rodriguez (Nickel Belt):** Madame la Présidente, je tiens à intervenir dans ce débat parce que j'ai observé

de près ce qui était censé être une ère nouvelle. Les conservateurs ont balayé les libéraux parce que les libéraux avaient commis tant de méfaits. Ils avaient instauré des usages mauvais comme les ristournes, le favoritisme, etc. J'étais ici quand les libéraux étaient au pouvoir et chaque fois qu'ils se levaient, nous leur parlions d'assiette au beurre.

Vous vous souvenez parfaitement que pendant le débat des chefs de parti, le premier ministre (M. Mulroney) a énuméré les nominations faites par M. Trudeau et contre lesquelles le chef du parti libéral (M. Turner) n'avait pas protesté. Il l'a pointé du doigt en lançant ce mot mémorable: «Vous aviez le choix, Monsieur». Tout le monde a dit que cela a été le point tournant, et je l'ai cru parce que j'ai suivi ce débat-là. Le premier ministre s'est posé en annonciateur d'une ère nouvelle, d'un départ à neuf. Il n'y aurait plus de ces affaires louches, M. Net allait tout nettoyer. La lune de miel des conservateurs avec les Canadiens n'a duré que six mois. Et ensuite cela a été le déluge.

J'ai écouté le ministre qui a lancé ce débat de deuxième lecture. À l'entendre, le projet de loi C-114 serait, croyez-le ou non, un jalon normal dans l'évolution des conservateurs vers le superblanc. Voilà l'impression qui s'en dégage. Le premier ministre cloué sur son lit de mort implore l'absolution. En disant: *Mea culpa, mea culpa, mea maxima culpa, ideo precor beatam Mariam virgine* et ce n'est pas là l'aboutissement d'une évolution normale mais la conséquence d'une longue suite de scandales.

Il y a eu le scandale Sinclair Stevens. Les contribuables n'ont pas oublié que l'enquête Parker leur a coûté des millions de dollars. Ils savent qui a payé les frais de M. Stevens. Ce sont eux, les contribuables. Ils savent quel mur de silence Erik Nielsen nous a opposé en Chambre pendant des semaines. Il a fait le mur du silence pendant des jours et des jours, alors que l'opposition déterrerait une à une des bribes d'information. Le gouvernement a été contraint de créer la Commission d'enquête Parker.

Nous n'avons pas oublié l'affaire Bissonnette, l'affaire Côté, l'affaire Frank Moores, ni les affirmations de ristournes lancées il n'y a que quelques semaines par l'ex-ministre. L'affaire la plus récente, survenue en juillet, a été évoquée aujourd'hui en Chambre. La femme et la fille du ministre du Commerce extérieur (M. Crosbie) ont accepté deux billets de faveur valant plus de 5 600 \$. Le ministre a dit qu'elle n'était pas tenue de le déclarer.

Dans une lettre ouverte en date du 9 septembre 1985, adressée à tous les députés, le premier ministre a déclaré ce qui suit en matière de conduite: L'un des grands principes, je pourrais même dire un impératif, de l'administration publique est que pour fonctionner efficacement en régime démocratique, le gouvernement et la fonction publique doivent jouir de la confiance de la population qu'ils servent. Pour bien mériter cette confiance, le gouvernement doit être en mesure d'assurer une gestion compétente et, surtout, être guidé dans ses actes par les plus hautes normes de conduite.